



COMITE CAUSSE COMTAL

BARRIAC 12340 BOZOULS

E-mail : comite-causse-comtal@laposte.net

Site internet : comitecaussecomtal.over-blog.com/

Tant qu'il y aura des genévriers...

Association agréée de protection de l'environnement

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol La Vialatelle - Onet-le-Château (Aveyron) SOLAIRE051

Enquête publique du 19 mars au 18 avril 2018

Commissaire enquêteur : Jean-Marie Roux.

OBSERVATIONS

Le COMITE CAUSSE COMTAL est une association agréée de protection de l'environnement qui existe depuis 1996.

Elle a pour but « de veiller à ce que toute activité publique ou privée, tant en zone rurale qu'urbaine, en agglomération ou non, s'exerce dans le respect de la nature, de l'environnement et du cadre de vie des habitants. » (Statuts - article 2)

Son fonctionnement repose sur des réunions régulières du bureau et du conseil d'administration et sur l'assemblée générale annuelle.

Elle siège dans un certain nombre de commissions administratives, comme les Comités de pilotage des zones Natura 2000 « Causse Comtal » et « Vieux arbres de la haute vallée de l'Aveyron et des abords du Causse Comtal » ou encore la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Elle intervient auprès des administrations, des collectivités locales et lors des enquêtes publiques sur de nombreux sujets comme la sauvegarde des chemins ruraux, les zones d'activité, les déchets, les installations de production, de stockage et de transport de l'énergie, les boues d'épuration, le respect de la biodiversité et des cas de nuisances ou de pollutions ...

Nous avons examiné avec attention le dossier d'enquête publique relatif au projet de centrale photovoltaïque de la Vialatelle, commune d'Onet-le-Château, à la fois à la mairie de cette commune et sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron. Nous nous sommes également rendus aux abords du site concerné par le projet. Après quoi nous avons rédigé des observations qui ont été approuvées par le conseil d'administration de notre association.

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 4,83 MWc sur une partie de l'ancienne carrière de la Vialatelle (propriété de la SAS SEVIGNE INDUSTRIES), commune d'Onet-le-Château, entre Rodez et Sébazac, en bordure de la RD 988.

Le projet est porté par la société SOLAIRE051, filiale à 100% de la société SOLAIRE DIRECT.
La superficie de la centrale sera de 7,95 hectares et celle des panneaux de 26 785 m².
Deux postes de transformation et un poste de livraison seront construits.
Le raccordement se fera au poste de transformation existant de Puech Camp situé à 500 mètres à l'est.
Cette centrale devrait produire environ 6,5 GWh par an.

Totalement opposés, depuis la création de notre association, à l'énergie nucléaire, nous sommes en revanche logiquement favorables au développement des énergies renouvelables.

S'agissant de l'énergie solaire photovoltaïque, nous sommes favorables aux installations au sol qui ne se situent pas sur des espaces agricoles ou naturels.

Le projet de centrale photovoltaïque qui est soumis à la présente enquête publique concerne une ancienne carrière et ne porte donc aucune atteinte à des espaces agricoles ou naturels.

C'est pourquoi nous approuvons totalement ce projet qui s'intègre dans la politique énergétique de la France et qui devrait avoir des impacts très limités sur la flore et sur la faune et qui ne devrait pas provoquer de nuisances pour les habitants.

==+==+==+==+==

Sur le site de l'ancienne carrière de la Vialatelle se trouvent trois installations qui seront à proximité du projet de centrale photovoltaïque :

>> une installation de traitement de matériaux (concassage – criblage),

>> une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), au nord du site, autorisée le 11.12.2014. Capacité : 350 000 m³. Durée d'exploitation : 27 ans. Exploitant : SAS SEVIGNE INDUSTRIES.

>> une autre installation de stockage de déchets inertes (ISDI), à l'est du site (lieu-dit la Reveyrette), qui a fait l'objet d'une consultation du public du 11.12.2017 au 16.01.2018 et qui a été approuvée le 26.02.2018 par un arrêté préfectoral d'enregistrement (*voir pièce jointe*). Capacité totale : 300 000 m³. Durée d'exploitation : 7 ans maximum. Superficie : 2,5 hectares. Exploitant : SAS SEVIGNE INDUSTRIES.

Nos interrogations portent sur *la compatibilité de ces trois installations avec la centrale photovoltaïque* et en particulier sur les inconvénients ou les risques pour cette dernière.

< Installation de traitement de matériaux : problème de l'émission de poussières qui pourraient se déposer sur les panneaux photovoltaïques et réduire ainsi leurs performances. Il semble cependant que cette installation doive cesser de fonctionner en 2020. Mais est-ce sûr ?

< ISDI dans la partie nord du site : Problème de la stabilité du talus élevé, proche de la centrale solaire. Peut-être risque de chute de pierres lors du déchargement des matériaux inertes dans l'ISDI. Peut-être problème de l'émission de poussière en été lors du déchargement des matériaux inertes dans l'ISDI.

Le dossier traite ce sujet de façon très brève et non satisfaisante dans le « Feuillet 2 », page 28 - § 3-3.

< ISDI de la Reveyrette, dans la partie est du site : Nous ne savons pas si l'exploitation de cette seconde ISDI a débuté mais elle devrait l'être dans le courant de l'année.

Même risque de poussière et de chute de pierres lors du déversement des matériaux inertes dans l'ISDI.

Même problème de stabilité du talus élevé, qui sera proche de la centrale solaire dans sa partie sud-est.

Lors de la consultation du public mentionnée ci-dessus, et alors que nous ignorions le projet photovoltaïque, nous avons fait une observation sur cette question. Nous la reproduisons ci-dessous :

« Du côté ouest, les déchets inertes stockés dans l'ISDI ainsi que les matériaux de remblayage déjà disposés sur le site formeront un talus d'une vingtaine de mètres de haut.

Nous nous posons des questions sur la stabilité de ce long talus.

Ne sera-t-il pas dégradé par les précipitations, notamment en cas d'orages violents ?

N'y a-t-il pas des risques de glissement ou d'effondrement ?

La conception du stockage de déchets inertes et du talus permet-elle d'assurer leur stabilité à long terme ?

Ces questions revêtent une importance particulière dans le cas où le site de la carrière est réaménagé et utilisé à d'autres fins. »

Cette ISDI de la Reveyrette est totalement absente du dossier présenté par SOLAIRE051, ce qui constitue une grave anomalie.

Elle ne figure sur aucun des plans et des cartes du dossier et notamment sur le plan de la page 16 de l'Etude d'impact « Feuille 1 : Introduction et Résumé non technique » (alors que l'ISDI nord est indiquée).

Le dossier de la centrale photovoltaïque a probablement été constitué avant que le projet d'ISDI de la Reveyrette ait été soumis à la consultation publique qui s'est déroulée du 11.12.2017 au 16.01.2018. Mais il est difficile de croire que la SAS SEVIGNE INDUSTRIES, propriétaire du site, n'ait pas informé SOLAIRE DIRECT de ce projet d'ISDI.

Nous souhaitons que le commissaire enquêteur demande au pétitionnaire qu'il prenne en compte l'ISDI de la Reveyrette, située à proximité immédiate du projet de centrale photovoltaïque et qu'il joigne à son mémoire en réponse un complément à l'étude d'impact (avec plans et cartes mis à jour) tenant compte de la présence de cette ISDI et des inconvénients et risques pour la centrale solaire.

Avis de l'Autorité environnementale.

L'Avis de l'Autorité environnementale est toujours un élément important pour l'appréciation des impacts d'un projet.

C'est pourquoi nous regrettons beaucoup que la Mission régionale d'Autorité environnementale de la région Occitanie n'ait pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 7 janvier 2018.

Nous aimerions savoir pourquoi cet Avis n'a pas été fourni pour le projet de centrale photovoltaïque de la Vialatelle.

Barriac, le 16 avril 2018

Le conseil d'administration du Comité Causse Comtal



